



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>18142</b>	De <b>M. Thibault Bazin</b> ( Les Républicains - Meurthe-et-Moselle )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Logement		<b>Ministère attributaire</b> > Logement
<b>Rubrique</b> >logement : aides et prêts	<b>Tête d'analyse</b> >Isolation des combles perdus et des planchers bas	<b>Analyse</b> > Isolation des combles perdus et des planchers bas.
Question publiée au JO le : <b>28/05/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Thibault Bazin alerte M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé du logement, sur les limites de la réouverture du dispositif MaPrimeRénov (MPR) aux monogestes. En effet, il semble que l'ensemble des gestes d'isolation n'aient pas été réintégrés dans le parcours MPR. C'est notamment le cas de l'isolation des combles perdus et des planchers bas. Or, à titre d'exemple, les toitures concentrent près de 30 % des déperditions thermiques. Aussi, la non-réintégration de ces gestes pourrait constituer un obstacle important à l'atteinte des objectifs climatiques. Dès lors, il lui demande s'il entend réintégrer l'isolation des combles perdus et des planchers bas aux gestes éligibles au dispositif MPR.